MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

Décision n° 5539 du 3 juin 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'air

NOR : *INTJ1308743S*

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 957 du 29 janvier 2013 (NOR : INTJ1300466S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er juillet 2013:

Pouch, Alain	Nigend : 69 831	Numéro de livret de solde : 5 271 389

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er juillet 2013:

Vanhecke, Pierre	Nigend : 131 086	Numéro de livret de solde : 5 283 295

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er juillet 2013:

Carré, Pierre	Nigend : 143 308	Numéro de livret de solde : 8 000 714

Fait le 3 juin 2013.

Le colonel,
commandant la gendarmerie de l'air,
G. Cazenave-Lacroutz